

## **Conditions générales**

### **Prestation**

Le service d'alerte *InfoCamac* est mis en place par la Centrale des autorisations en matière de construction (ci-après : la CAMAC). L'abonnement au service d'alerte *InfoCamac* (ci-après : l'abonnement *InfoCamac*) permet à toute personne intéressée (ci-après : l'abonné[e]) de recevoir un email l'informant des mises à l'enquête pour les permis de construire dans un périmètre prédéfini (2 km autour d'une adresse d'habitation) ou dans une commune de son choix.

L'abonné(e) reçoit le jour de la publication de la FAO un courriel par avis d'enquête publié selon les critères indiqués lors de son inscription. Ce courriel permet via un lien d'afficher l'avis publié sur le site internet officiel de l'Etat de Vaud.

### **Coûts**

L'abonnement *InfoCamac* est gratuit.

### **Activation, durée et résiliation de l'abonnement *InfoCamac***

L'abonnement *InfoCamac* est activé automatiquement dès l'enregistrement sur le site internet de la CAMAC. Un courriel de confirmation est adressé à l'abonné(e).

La résiliation d'un abonnement *InfoCamac* peut intervenir en tout temps. L'abonné(e) effectue celle-ci par le lien de résiliation transmis dans le courriel de confirmation ainsi que dans chaque courriel d'alerte.

La CAMAC se réserve le droit de résilier unilatéralement et sans préavis tout abonnement *InfoCamac* qui serait utilisé à des fins illicites ou de manière contraire aux présentes conditions générales.

### **Coordonnées de l'abonné(e)**

L'exactitude et la mise à jour de l'adresse électronique transmise à la CAMAC relèvent de la seule et unique responsabilité de l'abonné(e). L'adresse électronique ne fait l'objet d'aucun contrôle de validité.

Tout changement d'adresse électronique implique une résiliation de l'abonnement en cours et la création d'un nouvel abonnement.

### **Confidentialité**

En souscrivant à l'abonnement *InfoCamac*, l'abonné(e) accepte que les informations transmises à la CAMAC (adresse électronique, catégorie d'abonné(e) et localisation de l'abonnement.) soient traitées par cette dernière conformément à la politique de confidentialité exposée au paragraphe suivant.

Les informations susmentionnées sont strictement confidentielles et ne sont en aucun cas communiquées à des tiers. Elles ne sont utilisées que dans le but de faire parvenir à l'abonné(e) les informations relatives à l'abonnement *InfoCamac* souscrit ainsi que toute autre communication nécessaire à la gestion administrative de l'abonnement *InfoCamac*.

### **Contenu de l'abonnement *InfoCamac***

L'abonnement *InfoCamac* permet de recevoir des alertes concernant les avis d'enquête publique dans le canton de Vaud pour des dossiers en relation avec les demandes d'autorisations de construire, à savoir : les permis de construire (P), les mises à l'enquête complémentaire (C) et les demandes d'autorisation préalable d'implantation (A).

### **Limites à l'utilisation de l'abonnement *InfoCamac***

Toute utilisation de l'abonnement *InfoCamac* à des fins illicites ou commerciales est interdite.

### **Exclusion de responsabilité de la CAMAC**

L'abonnement *InfoCamac* est un système d'alerte. Il ne prétend en aucun cas remplacer la consultation des publications officielles reconnues par la loi et les règlements en vigueur, en l'occurrence, la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, le journal local, le pilier public et le site internet officiel de l'Etat de Vaud (art. 109 LATC).

La CAMAC ne garantit en aucun cas l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans les avis d'enquête, celles-ci relevant de la responsabilité des communes concernées. La CAMAC ne fournira aucun renseignement complémentaire sur les informations contenues dans les avis d'enquête. **Pour toute question, l'abonné(e) devra se renseigner auprès de la commune concernée.**

La CAMAC ne peut être tenue pour responsable en ce qui concerne les conséquences directes ou indirectes relatives à des problèmes techniques ou organisationnels qui pourraient perturber l'acheminement correct des courriels via le réseau internet ou dus à des pannes informatiques. En particulier, elle n'est pas responsable de l'acheminement des courriels dans le dossier « spam/indésirables » de l'abonné(e).

La CAMAC ne fournira aucune assistance technique ou informatique de quelque sorte que ce soit.

#### **Modifications des prestations**

La CAMAC se réserve le droit de modifier ou de renoncer à fournir la prestation d'abonnement *InfoCamac* en tout temps et sans préavis. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### **Modifications des conditions générales**

La CAMAC se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales. Toute modification sera annoncée 10 jours à l'avance.

Le refus de l'abonné(e) d'accepter les modifications des conditions générales conduira à la résiliation de l'abonnement *InfoCamac*. Sans nouvelles de sa part à l'issue du délai d'annonce, lesdites modifications seront réputées acceptées.

#### **For et droit applicable**

Le for juridique pour tous les litiges relatifs à l'abonnement *InfoCamac* entre l'abonné(e) et la CAMAC se situe à Lausanne. Le droit suisse est applicable, à l'exclusion de toute règle de conflit ressortant du droit international privé.

**Par son inscription à ce service, l'abonné(e) confirme son acceptation entière des présentes conditions générales.**

**Les conditions générales sont applicables dès le 25.05.2021.**